



Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170117-2017_01_01-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 Janvier 2017

2017-01-01

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE
MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique
DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane
CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Stéphanie
AUGENDRE MENARD, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme
Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Election du Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7, L 5211-6 à L 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2006 portant création de la Communauté de Communes du Canton
de La Ferté Saint-Aubin,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de
Communes des Portes de Sologne à la Commune de Jouy-le-Potier,

Vu les délibérations concordantes des communes membres et de la Communauté de communes fixant par accord
amiable le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire.

Vu les élections, au sein des conseils municipaux concernés (Ligny-le-Ribault, Jouy-le-Potier, Ardon, La Ferté
Saint-Aubin), des conseillers communautaires appelés à siéger au sein du conseil selon la nouvelle répartition,
conformément à la circulaire préfectorale du 14 novembre 2016.

Considérant que pour intégrer un représentant de la commune de Jouy-le-Potier au bureau il est nécessaire de
désigner à nouveau l'ensemble des membres du bureau : Président et Vice-Présidents. En effet, il est proposé de
porter le nombre de Vice-Présidents de 7 à 8.

Considérant que conformément à l'article 9 des statuts, il y a lieu d'élire le Président, organe exécutif de
l'établissement public de coopération intercommunale.

Sous la présidence de Madame Elysabeth CATOIRE,
Après avoir pris connaissance de la candidature de : **Monsieur Jean-Paul ROCHE**,
Et avoir désigné 2 assesseurs : Madame Constance de PÉLICHY et Monsieur Stéphane CHOUDRY,
Le Conseil Communautaire procède au vote à bulletins secrets.
Le dépouillement a donné les résultats ci-après :
1^{er} tour de scrutin :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
SLO
17_01_01-DE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrage exprimés : 23
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
M. Jean-Paul ROCHE	Vingt trois

A été élu Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne :
Monsieur Jean-Paul ROCHE (Adjoint au Maire d'Ardon).

Le Président,
Jean-Paul ROCHE